



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 005 du 12 janvier 2024

SOMMAIRE

DDETS – Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Décision DDETS 2024/01 du 12 janvier 2024 portant subdélégation de signature administrative



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

**Décision DDETS/DIRECTION/2024/01
portant subdélégation de signature administrative**

Mme Blandine GRIMALDI, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique

- VU** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination dans l'emploi de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique de Mme Carine VERITE ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 juin 2023 portant nomination dans l'emploi de directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique de M. Erwan BOISARD ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Blandine GRIMALDI, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation de signature est donnée à Mme Carine VERITE, directrice départementale adjointe et à M. Erwan BOISARD, directeur départemental adjoint à effet de signer au nom de Mme Blandine GRIMALDI, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique, les actes et décisions contenus dans l'arrêté préfectoral susvisé ;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice adjointe et du Directeur adjoint, la signature est subdéléguée, à effet de signer au nom de Mme Blandine GRIMALDI, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique, les actes et décisions contenus dans l'arrêté préfectoral susvisé :

Pour le pôle « TRAVAIL ET ENTREPRISE » à :

- M. Jacques LE MARC, Directeur du travail, responsable du pôle

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 2, la signature est subdéléguée, à effet de signer au nom de Mme Blandine GRIMALDI, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique, les actes et décisions contenus dans l'arrêté préfectoral susvisé :

Pour le pôle « TRAVAIL ET ENTREPRISE » à :

- Mme Noémie MOUTON, Directrice adjointe du travail, responsable du service « mutations économiques »

En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du service, subdélégation de signature est donnée dans leur domaine d'intervention spécifique à :

- o Mme Nathalie TARAULT, Inspectrice du travail, chargée de l'activité partielle
 - o Mme Sylvie JAKUES, Attachée d'administration de l'Etat, chargée de l'activité partielle et du service aux personnes
 - o Mme Corinne DUFEUX, Attachée d'administration de l'Etat, chargée de l'activité partielle
- Mme Corinne BERRIEX, Directrice adjointe du travail, responsable d'Unité de Contrôle
 - M. Laurent BOULANGEOT, Directeur adjoint du travail, responsable d'Unité de Contrôle et de l'antenne de Saint Nazaire
 - M. Yvan REDUREAU, Directeur adjoint du travail, responsable d'Unité de Contrôle
 - M. Fabrice DAVID, Directeur adjoint du travail, responsable d'Unité de Contrôle
 - M. François NIO, Inspecteur du travail, responsable du service Section Centrale Travail/renseignements législation du travail

Pour le pôle « ACCES A L'EMPLOI ET AU LOGEMENT » :

Au sein du « Service Public de la Rue au Logement » à :

- M. Stéphane GUIMARD, Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable du service
- Mme Stéphanie TESSIER, adjointe au responsable du service, Conseillère technique de service social

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service ou de son adjointe, subdélégation de signature est donnée dans leur domaine d'intervention spécifique à :

- Mme Cécile GREGOIRE, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale, responsable du Logement d'abord et de l'observation sociale
- Mme Frédérique CONNART, Attachée d'administration de l'Etat, responsable de l'accès au logement social des publics précaires
- Mme Catherine ROSPAPE, Attachée d'administration de l'Etat, responsable de la prévention des expulsions
- Mme Nathalie ARNOUX, Attachée d'administration de l'Etat, responsable du droit au logement opposable

Au sein du « Service Public de l'Insertion et de l'Emploi » à :

- M. Rémi MORANDEAU, Directeur adjoint du travail, responsable du service

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service, subdélégation de signature est donnée dans leur domaine d'intervention spécifique à :

- Mme Marie HASSED, Attachée d'administration de l'Etat, responsable de l'insertion par l'activité économique
- Mme Isabelle LE TALLEC, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale, responsable de la protection de l'enfance et des publics vulnérables
- Mme Johanna LE NEILLON, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale, responsable de la stratégie pauvreté et des publics vulnérables

Pour la mission « d'APPUI ET D'ANIMATION TERRITORIALE ET TRANSVERSALE » à :

- Mme Françoise BAYLE, Conseillère technique supérieure de service social, responsable de la cellule instances médicales et de l'aide alimentaire

ARTICLE 4 : la décision DDETS/DIRECTION/2023/43 portant subdélégation de signature administrative en date du 1^{er} décembre 2023 est abrogée.

ARTICLE 5 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire-Atlantique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

La notification de la présente décision sera adressée, à titre d'exécution, aux fonctionnaires concernés.

Nantes, le 12 janvier 2024

La directrice départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités de
la Loire-Atlantique



Blandine GRIMALDI